

Lyon, 25 novembre 2020

Définition du rural

Une avancée à consolider (ou comment ne pas rester au milieu du gué)

« La nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires ». Ainsi s'exprime désormais l'État pour souligner la qualité du travail de refonte de la définition de la ruralité et reprendre l'usage de la référence communale. L'AMRF salue cette évolution proposée par la Mission Ruralités créée en 2019 par Jacqueline Gourault à l'issue du Grand débat et reprise par les travaux de l'Agenda rural. Elle met un terme à une lecture incomplète des dynamiques nouvelles et permettra d'accélérer le changement de regard sur la ruralité et mesurer plus fidèlement les réalités rurales et en particulier le lien à l'accès aux services.

Cette décision est le fruit d'un long dialogue, contradictoire et fertile, et ouvert à l'évolution du cours du monde et à l'émergence d'un « fait rural », comme il a été constaté un fait urbain il y a plusieurs décennies. Le monde rural change et la statistique publique se devait d'intégrer ces changements comme elle l'a toujours fait en étant un acteur majeur du système statistique européen.

L'AMRF félicite les équipes de l'Insee qui ont animé ce groupe de travail avec méthode et concertation comme elle salue l'action au long cours de cet Institut et son travail considérable pour éclairer l'action publique et alimenter l'information sur l'état du pays. Sa responsabilité lui impose de savoir être à la fois fondée sur une rigueur scientifique incontestée et la porosité au cours du monde pour en mesurer et en rendre fidèlement compte.

Parmi ces changements qui s'imposent à tous : la rupture avec la logique qui a longtemps constitué le socle du développement de notre pays autour du lien centre-périphérie. Soulignons à ce titre l'évolution marginale du zonage en aires urbaines, dont les travaux ont conduit à l'adoption du nouveau zonage des aires d'attraction des villes. Il convient d'aller plus loin et d'ouvrir un nouveau champ adossé à l'observation de phénomènes complexes et marqués par une interdépendance entre territoires. La statistique publique en rend insuffisamment compte et le sens de l'histoire exclut l'usage exclusif et disproportionné du critère fonctionnel des mobilités liées à l'emploi, malgré les nombreuses critiques, d'élus mais aussi de chercheurs, à son égard.

L'AMRF s'est investie dans le groupe de travail sur le zonage du rural, auquel Dominique Dhumeaux, vice-président de l'AMRF mais aussi membre de la mission ayant formulée cette demande en première position des propositions de l'Agenda rural, a assisté pour rappeler l'urgence d'adopter un zonage qui permette de reconnaître la place du rural en France, afin notamment de mieux cibler les politiques publiques.

Sollicitant dès le départ des chercheurs qui ont été auditionnés afin de rappeler l'inadaptation des zonages actuels (ZUU et ZAU) pour appréhender le rural, l'AMRF a plaidé, dans le questionnaire de l'Insee aux membres du Groupe de travail, pour une meilleure prise en compte de l'espace à l'échelle communale, ce que l'approche par la grille de densité inspirée des critères d'Eurostat permettait assez spontanément.

Sans revenir sur les vertus de ce critère, l'AMRF se félicite du fait que le groupe de travail ait pu être conclusif, avec l'adoption de la grille communale de densité comme critère premier de définition du rural.

En s'appuyant sur un critère de densité qui a autant à voir avec les questions de démographie, de charge de spatialité, de distance au service et de proximité environnementale, cette nouvelle définition morphologique matérialise la réalité rurale de notre pays, ce que le ZAU niait et le ZUU minorait très largement.

L'AMRF se félicite de cet acte historique dans la reconnaissance des ruralités, dont les impacts n'ont pas tardé à produire leurs effets, tant en termes de représentation de la réalité vécue par le tiers des Français habitant en milieu rural, que de l'adaptation des choix publics avec la réforme en cours de la DETR, prouvant l'urgence d'adopter cette nouvelle définition.

Certes, le seul critère morphologique de la grille de densité ne peut suffire à proposer un zonage complet pour décrire la diversité des ruralités en France. Néanmoins, les élus ruraux assument pleinement d'avoir œuvré pour refuser les critères fonctionnels proposés par l'Insee, au moment où la pression du calendrier politique ne permettait pas de travailler sereinement.

La proposition de ne retenir que le seul critère du lien à l'emploi risquait de n'apporter qu'une plus-value mineure au zonage du rural, en réemployant les mêmes critères (à peine adaptés) que ceux du nouveau ZAA dont l'AMRF avait, avec d'autres, déjà souligné le caractère faussement extensif. Pire, l'usage de ce seul critère de l'emploi, imprégné par le paradigme dominant des logiques centre-périphérie dans l'aménagement du territoire, portait le risque d'acter pour plusieurs années encore une opposition factice et éculée de degrés de liens ville-campagne selon le seul prisme du centre.

La diversité fonctionnelle des campagnes est un fait et fonction du rapport aux espaces urbanisés. Mais ce lien n'est plus univoque, et la lecture urbano-centrée ne peut plus suffire à décrire les réalités d'une France dynamique et changeante. A l'heure du regain d'attractivité des campagnes, de l'émergence du concept des aménités rurales, de l'affirmation de l'enjeu alimentaire, de celle de l'émergence de pôles de développement, de la reconnaissance de l'innovation rurale en matière d'emplois et de la montée en puissance des questions énergétiques et environnementales, l'AMRF a formulé le souhait, auprès des membres du groupe de travail, que le zonage soit ajusté pour restituer plus fidèlement les réalités rurales. Il s'agit là d'une lourde tâche à laquelle le seul zonage ne pourra répondre, et pour laquelle l'AMRF appelle à une mobilisation globale du monde de la recherche en lien avec les collectivités territoriales.

Définir une typologie à l'intérieur du rural est un défi nouveau. Le temps qui s'ouvre doit être l'occasion de travailler à l'émergence d'outils capables de penser et décrire les interactions multiples et réticulaires qui animent les espaces ruraux en lien avec un espace urbain lui aussi divers.

L'AMRF se félicite de la poursuite des travaux du groupe de travail pour construire des typologies qui soient utiles à l'action publique pour penser le rôle des espaces ruraux dans l'aménagement du territoire et à la reconnaissance des situations vécues par les populations rurales.

Pour le Bureau de l'AMRF
Dominique Dhumeaux,
1^{er} vice-président

#MaCommuneEstUtile